## REPUBLIQUE DU SENEGAL UN PEUPLE -UN BUT -UNE FOI

REGION DE DAKAR DEPARTEMENT DE RUFISQUE

**COMMUNE DE BARGNY** 

## CERTIFICAT DE MARIAGE CONSTATE

Nous, officier de l'état-civil du centre principal de Bargny.

Certifions que: ALASSANE TAMBEDOU, fonctionnaire, né le 25 septembre 1989 à Rufisque, fils de Babacar Tambedou et de Khary Faye.

Epouse: MATY MBENGUE, étudiante, née le 06 fevrier 2000 à Bargny, fille de Mouhamadou dit Maguette Mbengue et de Oumy Faye.

Ont contracté mariage entre eux selon la coutume Ouolof islamisée, le 05 novembre 2022 à Bargny.

Et que ce mariage a été enregistre par nous, le 29 decembre 2022 à Bargny.

L'époux susnommé nous déclare opter pour, la polygamie entière.

Les époux ont convenu du versement d'une dot comprenant trois mille, Francs (3000) entièrement versée.

Et déclarent opter pour le régime matrimonial séparation des biens.

En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour servir et Valoir ce que de droit.

Acte: N° 421

**ANNEE: 2022** 

Fait à Bargny le 30/12/2022

L'officier de l'état civil



